



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2023-139

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET 2023 « EAU POTABLE »

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 30 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 34

**Présents :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC  
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CERESTE : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN représenté par Mme Patricia LOUCHE  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MENERBES : M. Patrick MERLE  
MURS : M. Christian MALBEC  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU  
VIENS : M. Frédéric ROUX  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. Patrick ESPITALIER, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, M. Christophe CARMINATI  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT  
GARGAS : Mme Claire SELLIER  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
ST SATURNIN LES APT : Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

**Procurations :**

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY  
GOULT : M. Didier PERELLO donne pouvoir à Mme Sylvie PEREIRA  
SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à M. Frédéric ROUX

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20231207-2023-139-BF  
Date de télétransmission : 12/12/2023  
Date de réception préfecture : 12/12/2023  
Page 1 sur 2

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°CC-2023-34 du 13 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 « Eau Potable » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2023-90 du 21 septembre 2023 approuvant la décision modificative n°1 du budget « Eau Potable » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Considérant, la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires au chapitre 012 en section de fonctionnement au regard de l'exécution du budget « Eau Potable » 2023,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°2 au budget 2023 « Eau Potable » de la Communauté de communes comme présentée ci-dessous :

**SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :**

Chap.	Art	OP.	r/o		
77	778		r	Autres produits exceptionnels	8 500,00
<b>TOTAL GENERAL :</b>					<b>8 500,00</b>

**SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :**

Chap.	Art	OP.	r/o		
012	6411		r	Salaires, appointements, commissions de base	8 500,00
<b>TOTAL GENERAL :</b>					<b>8 500,00</b>

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°2 au budget 2023 « Eau Potable » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel que présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT,



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 20/12/2023

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20231207-2023-139-BF  
Date de télétransmission : 12/12/2023  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

Page 2 sur 2